



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/1999/8
30 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE
Troisième session, 8-10 juin 1999
Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

LIAISON AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Note du secrétariat

1. La présente note a pour objet de donner un aperçu des relations entre la CEE et d'autres institutions internationales dans des domaines intéressant le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Elle indique les séminaires et les ateliers que le secrétariat organise ou auxquels il participe. Elle porte sur la période allant d'avril 1998 à la fin de mars 1999 et n'est pas exhaustive.

I. RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

2. Au cours de la période considérée, une coopération dynamique et fructueuse s'est instaurée sous de multiples formes entre la CEE et d'autres institutions. Ces relations mutuelles sont inspirées des principes généraux qui régissent la coopération entre institutions internationales. Ces principes comprennent notamment une bonne communication (c'est-à-dire l'échange d'informations sur les activités entreprises), la reconnaissance des avantages respectifs et la nécessité d'une collaboration accrue pour éviter les doubles emplois.

II. COOPÉRATION AVEC DES ENTITÉS MONDIALES

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

3. La CEE et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) coopèrent dans les domaines de l'analyse économique, de la promotion du commerce et des investissements, du développement des entreprises et du transport. La CEE s'intéresse plus particulièrement aux pays

européens (pays à économie de marché et pays en transition), surtout au niveau de l'analyse économique et de l'élaboration de normes et conventions. La CNUCED se concentre sur la recherche et l'assistance technique en faveur des pays en développement et de certaines économies en transition.

4. Dans le domaine de la facilitation du commerce, l'Équipe spéciale intersecrétariats basée à Genève, qui rassemble des représentants de la CEE, de la CNUCED et du CCI, s'est réunie régulièrement. Le secrétariat de la CEE a, au cours de l'année, confirmé et renforcé ses étroites relations de travail avec la CNUCED. Dans le cadre d'un effort concerté, la Recommandation 4 de la CEE "Organismes nationaux de facilitation du commerce" a été entièrement révisée et soumise au CEFAC-ONU pour approbation. De plus, la CEE a participé activement à la conférence de la CNUCED "Partenaires pour le développement" qui s'est tenue à Lyon en novembre 1998, ainsi qu'à d'autres séminaires et ateliers. La CEE a en outre apporté une contribution concrète au programme de la CNUCED "TRAINFORTRADE" qui porte sur les méthodes et moyens permettant aux petites et moyennes entreprises d'être intégrées à la communauté du commerce électronique.

5. Suite à une suggestion de la mission des États-Unis, le secrétariat de la CEE a pris l'initiative d'accueillir la première réunion intersecrétariats sur le commerce électronique au service du développement entre organisations internationales ayant leur siège à Genève, qui s'est tenue le 12 mars 1999 au Palais des Nations et à laquelle ont participé des représentants de la CNUCED, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Commission électrotechnique internationale (CEI), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour échanger des points de vue et explorer les moyens d'améliorer la coopération entre les secrétariats travaillant sur des questions liées au commerce électronique.

Centre du commerce international

6. La coopération avec le Centre du commerce international (CCI) a eu essentiellement pour cadre l'équipe spéciale intersecrétariats composée de représentants de la CEE, de la CNUCED et du CCI. Celle-ci continue à se réunir régulièrement pour échanger des informations et, le cas échéant, coordonner les travaux en matière de facilitation du commerce.

Organisation internationale de normalisation (ISO)

7. Un nouveau Mémoire d'accord concernant la normalisation dans le domaine du commerce électronique a été signé en 1998 entre la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la CEE avec la participation d'utilisateurs internationaux. Le champ d'application du Mémoire initial, qui visait à définir le cadre opérationnel d'une coopération entre la CEI, l'ISO et la CEE dans les domaines de l'échange de données informatisé (EDI), de l'EDI ouvert et des normes correspondantes concernant les documents commerciaux, a été étendu de façon à tenir compte d'autres aspects du commerce électronique au sein des entreprises et entre entreprises, y compris des besoins identifiés par les groupes d'utilisateurs internationaux participants.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

8. Sous les auspices du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie, la CEE a tenu, les 26 et 27 octobre 1998, un forum sur l'exercice effectif des droits de propriété intellectuelle dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI), auquel ont participé l'OMPI, l'OMC et l'Union européenne. Ce forum a réuni plus de 250 participants. Il a reconnu la nécessité d'activités de suivi dans ce domaine. Si le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise fait de même, la CEE demandera à l'OMPI de collaborer activement à cette initiative.

Organisation mondiale du commerce

9. Sous les auspices du Comité, la coopération avec l'OMC a atteint un nouveau degré d'intensité au cours de cette période. Premièrement, s'agissant de la facilitation du commerce, la Division du commerce a travaillé en très étroite collaboration avec la Division de l'accès aux marchés de l'OMC et a contribué à tous les aspects de l'initiative de l'OMC concernant la facilitation du commerce international. Deuxièmement, les travaux du Comité dans les domaines des normes et de l'harmonisation technique ont été présentés au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC et au symposium de ce comité. Troisièmement, le secrétariat de l'OMC (conjointement avec l'OMPI) a coopéré avec le Comité au sujet du Forum de la CEE de 1998 sur la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle dans les pays en transition. Quatrièmement, à l'invitation du Comité du commerce et du développement de l'OMC, la CEE va présenter ses travaux sur le commerce électronique à sa session de juin. Cette présentation portera à la fois sur les activités du CEFACT-ONU sur le commerce électronique international, y compris l'EDIFACT/ONU, et sur les travaux relatifs au développement de l'entreprise. Une coopération étroite avec le Conseil du commerce des services de l'OMC est également envisagée pour l'avenir dans les domaines du commerce électronique et de l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC. Cinquièmement, à l'invitation de l'OMC, le Directeur de la Division du commerce de la CEE a évoqué le rôle joué par la Commission pour aider les pays en transition à s'intégrer à l'économie mondiale et européenne lors de la réunion de haut niveau sur le commerce et le développement de l'OMC qui s'est tenue en mars 1999.

10. Enfin, suite à sa participation à la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Genève en mai 1998 et du Symposium sur le commerce électronique organisé par l'OMC en février 1999, la CEE a été invitée à participer à la Conférence ministérielle de l'OMC de décembre 1999 qui se tiendra à Seattle, aux États-Unis.

Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)

11. Dans le domaine des normes de qualité agricoles, le secrétariat de la CEE travaille en étroite collaboration avec le secrétariat du Codex pour mettre au point des normes harmonisées et éviter toute répétition des mêmes travaux.

IV. COOPÉRATION AVEC DES ENTITÉS RÉGIONALES

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

12. La CEE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) continuent à entretenir des relations de travail étroites et fructueuses dans des secteurs d'activité relatifs à la Dimension économique, car un grand nombre des activités menées sous les auspices du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie portent sur ces mêmes secteurs. La CEE a participé activement au Forum économique de l'OSCE qui s'est tenu à Prague en juin 1998 et lors duquel les débats ont été principalement consacrés à un examen par la CEE du respect des engagements pris par les États participants au titre de la Dimension économique de l'OSCE et à un rapport correspondant présenté par le Secrétaire exécutif de la CEE, M. Yves Berthelot.

V. INSTITUTIONS COUVRANT UNE PARTIE DE LA RÉGION DE LA CEE

Organisation de coopération et de développement économiques

13. Dans le cadre d'une coopération permanente avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Division du commerce a participé au cours de l'année 1998 à des séminaires organisés par le centre de formation de l'OCDE à Istanbul à l'intention de représentants des pays de la CEI.

14. Le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité collabore étroitement avec le régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales des fruits et légumes. Le régime de l'OCDE adopte les normes CEE et, sur la base de celles-ci, rédige des brochures explicatives afin de faciliter leur application. Des consultations régulières se tiennent entre secrétariats, les représentants de ceux-ci participant également aux réunions pertinentes des deux institutions. Plusieurs pays ont estimé que ces travaux de normalisation pourraient être rationalisés. Cette question sera examinée plus avant à l'occasion de débats entre les organes compétents de la CEE et de l'OCDE d'une part et entre les secrétariats d'autre part.

15. Le Président du Groupe directeur du CEFAC-ONU et le Chef de la Section de la facilitation du commerce ont assisté et ont contribué à la Conférence ministérielle de l'OCDE sur le commerce électronique mondial qui s'est tenue à Ottawa en octobre 1998. Un document particulièrement utile (Report on International and Regional Bodies: Activities and Initiatives in Electronic Commerce/Rapport sur les institutions internationales et régionales : activités et initiatives en matière de commerce électronique), adopté lors de cette conférence, décrit les activités actuelles des différentes institutions travaillant dans le domaine du commerce électronique, y compris celles du CEFAC-ONU.

Union européenne

16. La Commission européenne continue à apporter une contribution positive à tous les aspects des activités de la CEE, en particulier à ceux qui concernent le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et ses organes subsidiaires.

17. La Commission a été particulièrement active au sein du CEFAC-ONU en fournissant les services d'un rapporteur chargé des questions juridiques et en participant au Groupe de travail juridique CEFAC-ONU. Dans le cadre des discussions informelles de l'OMC sur la facilitation du commerce, la Commission a souligné l'intérêt des travaux de la CEE dans ce domaine. La Commission a également participé activement au Forum de la CEE sur les droits de propriété intellectuelle et, plus généralement, elle a appuyé activement les activités de promotion des investissements et du commerce de la CEE, notamment en apportant un soutien financier aux participants de pays en transition.

18. Si la CEE a une composition géographique plus large (55 États membres) et possède l'expérience, les réseaux et les experts nécessaires pour entreprendre des tâches spécifiques dans la région, l'Union européenne (UE) connaît une augmentation du nombre de ses membres et dispose de ressources plus importantes pour divers projets. Une division du travail permettant de combiner capacités, initiatives et ressources dans des domaines de travail commun sera probablement profitable aux deux institutions.

19. Un certain nombre de normes et standards de la CEE sont transformés en Directives UE et appliqués dans l'ensemble de la zone de l'UE. C'est le cas, en particulier, pour les normes de qualité agricoles.

20. L'assistance aux pays en transition dans le but de leur permettre de participer totalement à l'économie mondiale et européenne est au centre des activités de la CEE. Elle recouvre différents types de soutien liés à l'élargissement de l'Union européenne et à la création, l'extension et l'application de certaines parties de l'acquis communautaire de l'Union européenne, la plus importante de ces formes de soutien étant l'assistance fournie pour introduire et mettre en oeuvre les normes et standards CEE dans l'ensemble de l'Union européenne.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

21. La Division du commerce entretient des liens étroits avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) qui participe activement à ses travaux. Plus précisément, la BERD participe au Groupe d'experts CET (construction-exploitation-transfert) et au Groupe consultatif de l'immobilier, qui relèvent tous deux du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie. En juillet 1998, la BERD et la CEE ont lancé conjointement l'Initiative Terre, une organisation sans but lucratif qui s'attache à soutenir les travaux du Groupe consultatif de l'immobilier.

Coopération économique de la mer Noire

22. La collaboration entre la CEE et la Coopération économique de la mer Noire (CEMN) a été évoquée au cours de la visite du Premier Secrétaire général adjoint de la CEMN à Genève en septembre 1997. Il a été convenu de poursuivre la coopération dans le cadre du programme. Parmi d'autres activités, la Division du commerce travaille de concert avec la CEMN à l'organisation d'un atelier commun sur des questions de financement du commerce.

Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est

23. L'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est a été mise en place dans le but d'encourager la coopération entre les pays de la région et de faciliter l'accès de l'Europe du Sud-Est aux processus d'intégration européenne. Les pays suivants participent à ce programme : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, Slovénie et Turquie. La CEE fournit une assistance technique à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est pour l'aider à s'acquitter de ses obligations. Dans ce contexte, le Conseiller régional en matière de facilitation du commerce a apporté son soutien à la coordination de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et a aidé à mettre en oeuvre un programme important de facilitation du franchissement des frontières dans la région, et à créer des organismes nationaux de facilitation du commerce (organes SECI-PRO).

Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale

24. Le Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale (PSEPAC) a été lancé en 1998 par le Président du Kazakhstan avec l'appui du Secrétaire général des Nations Unies qui a demandé aux secrétaires exécutifs de la CEE et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) d'associer leurs efforts en vue de d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme régional. Afin de rendre la CESAP opérationnelle, les chefs d'État ont demandé à leurs gouvernements respectifs, agissant conjointement avec la CEE, la CESAP et les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays participants, de mettre au point une structure organisationnelle agréée, de prendre des dispositions institutionnelles pour le programme et d'explorer des modalités financières possibles. Le programme sera officiellement présenté à la communauté internationale à Tachkent dès que les travaux préparatoires nécessaires seront achevés. Les chefs d'État, en concertation avec les secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP, ont fait appel aux autres organisations et institutions du système des Nations Unies pour le développement, aux États qui apportent leur appui, aux pays donateurs et aux institutions financières internationales, ainsi qu'à des donateurs du secteur privé, pour obtenir un soutien financier ou d'une autre nature pour ce programme. Il sera demandé au Comité de contribuer aux activités du PSEPAC.

Initiative centre-européenne

25. En mai 1998, un accord de coopération sur l'appui technique à fournir par la CEE aux projets de l'Initiative centre-européenne (ICE) a été signé entre les secrétariats de la CEE et de l'ICE. En vertu de cet accord, un "Programme conjoint de coopération ICE/CEE sur l'intégration européenne" sera mis en oeuvre, ce qui passera par la préparation et la présentation de projets à la BERD et à d'autres institutions financières internationales sur la base de la Méthodologie d'opportunité des projets ICE (CEI Project Opportunity Methodology). Un agent de liaison chargé des projets de coopération de l'ICE a été récemment nommé au secrétariat de la CEE pour travailler à la mise en oeuvre de ce programme de travail conjoint. Le secrétariat a participé au premier sommet économique de l'ICE qui s'est tenu à Zagreb en novembre 1998 et prévoit de participer au sommet de novembre 1999. Il sera demandé au Comité de contribuer à ces activités.

Communauté d'États indépendants

26. Le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil inter-États de la CEI pour la normalisation, la certification et la métrologie afin de s'assurer de son apport et de sa participation aux travaux entrepris par le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation.

27. De plus, le Comité économique inter-États de la CEI (CIS Interstate Economic Committee) a proposé que le nouveau programme de développement des entreprises comprenne des mesures propres à stimuler le secteur tertiaire des complexes industriels de la CEI.
